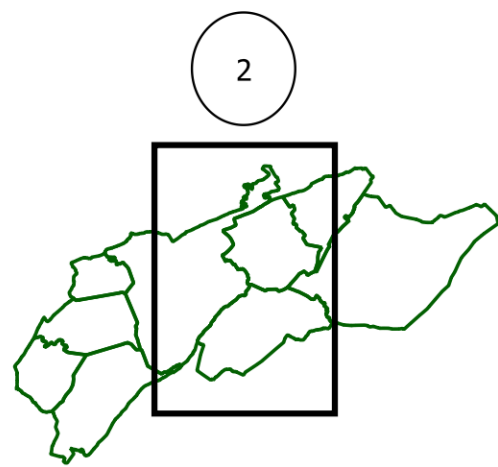




Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALTITUDE 800

DOCUMENT APPROUVE

ZONE 2



Partie de la communauté de communes au 1/11000 ème

Elaboration prescrite le 04/06/2018

Dossier arrêté le 01/07/2024

PLUi approuvé le 07/04/2025

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 07/04/2025

5. Annexes

5.1.2.2 Plan des servitudes d'utilité publique

Pièce n°5.1.2.2

Légende :

□ Limite communale

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

■ Monument historique

■ Périmètre de protection

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

● Captage d'eau potable

■ Périmètre de protection immédiat

■ Périmètre de protection rapproché

■ Périmètre de protection éloigné

I4 - Servitude relatives à l'établissement des canalisations électriques

→ HTB

→ HTA

PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications

■ Réseau de télécommunication

EL7 : Servitudes d'alignement

→ Route concernée

